


Année scolaire 2025 - 2026


TARIFS

Niveaux		Demi-pensionnaire Par mois		Interne (Internat ou famille d'accueil) Par mois	
 Sous statut scolaire					
CAP PSR Production & Service en Restaurations	1 ^{ère} année	Tarif A *	255 €	Tarif A *	510 €
	2 ^{ème} année	Tarif B *	260 €	Tarif B *	520 €
		Tarif C *	267 €	Tarif C *	534 €
CAP Cuisine	1 ^{ère} année	Tarif A *	318 €	Tarif A *	579 €
	2 ^{ème} année	Tarif B *	324 €	Tarif B *	589 €
		Tarif C *	333 €	Tarif C *	606 €
CAP CS HCR	1 ^{ère} année	Tarif A *	318 €	Tarif A *	579 €
	2 ^{ème} année	Tarif B *	324 €	Tarif B *	589 €
		Tarif C *	333 €	Tarif C *	606 €
BAC PRO Cuisine / Service	Seconde	Tarif A *	340 €	Tarif A *	595 €
	Première	Tarif B *	346 €	Tarif B *	606 €
	Terminale	Tarif C *	356 €	Tarif C *	623 €
CS DR (Desserts de Restaurant)		Tarif A *	301 €	Tarif A *	448 €
		Tarif B *	307 €	Tarif B *	456 €
		Tarif C *	315 €	Tarif C *	469 €
CS AR (Accueil-Réception)		Tarif A *	216 €	Tarif A *	368 €
		Tarif B *	220 €	Tarif B *	375 €
		Tarif C *	226 €	Tarif C *	386 €

* Tarif A : Revenu fiscal de référence – de 35 000 €

* Tarif B : Revenu fiscal de référence de 35 000 € à 40 000 €

* Tarif C : Revenu fiscal de référence + 40 000

 En apprentissage		
BTS MHR	Scolarité prise en charge par l'OPCO (OP érateur de CO m pétences)	
CS Desserts de Restaurant	A la charge de la famille : repas, hébergement éventuel, manuels et fournitures scolaires.	
CS Accueil Réception	7,10 €/déjeuner	7,10 €/dîner
LICENCE MACAT		13,20 € la nuitée avec petit déjeuner
Le régime est à définir en début de formation. Tout mois commencé reste dû, tout changement de régime fera l'objet d'une demande écrite avec un délais de préavis de 15 jours.		

Règlement lissé en mandat SÉPA sur 10 mois du 15 octobre au 15 juillet.



Chers parents,

Comme vous le savez, le contexte économique que nous connaissons tend vers une inflation d'importance. Ainsi, le bureau de l'OGEC a décidé des augmentations, tant sur la contribution que sur les tarifs des repas. Par ailleurs, les instances nationales, tant ministérielles que de l'Enseignement catholique, nous invitent à proposer différents niveaux de contributions afin de favoriser une mixité sociale. Les mensualités les plus élevées permettant ainsi une solidarité pour aider les familles en difficultés. Ainsi, nous avons décidé de proposer 3 niveaux de contributions selon le revenu fiscal de référence du foyer. Dans une logique de confiance, élément fondateur de notre projet éducatif diocésien, il appartient à chaque famille de choisir en conscience et selon ses capacités financières le tarif A B ou C.

Renseignements économiques et financiers

Relevé annexe « Fournitures » :

Matériel professionnel, photographies scolaires (facultatif)...

Manuels scolaires :

Les cahiers de travaux pratiques et les livres de poche sont facturés aux familles.

Trousseau :

Règlement à effectuer directement aux différents fournisseurs lors de la commande en juin.

Tenue réglementaire pour les ateliers de cuisine et de restaurant. Tenue conforme au dress code.

Aides à la scolarité : Formation initiale

Lycée : Les familles qui rencontrent des difficultés économiques sont invitées à prendre contact avec le directeur. Des versements plus échelonnés et/ou des aides peuvent être envisagées.

Extras : Les élèves qui ont 16 ans révolus, peuvent proposer leur service contre rémunération. Le lycée met à l'affichage des annonces qu'il reçoit. Il est à noter que les extras ne sont pas sous la responsabilité du lycée.

Internes : Certains Conseils Départementaux accordent une aide. Veuillez-vous renseigner auprès du département dans lequel vous résidez.

Bourses Nationales : Demande à effectuer auprès du collège de votre enfant. Elles sont accordées en fonction de vos revenus.

Conseil Régional de Bretagne : Une aide au 1^{er} équipement de 220 € (170 € pour les CAP PSR) (à titre indicatif tarif de 2023/2024) est accordée pour l'achat d'une partie du matériel professionnel dont la mallette à couteaux.

Aides : Formation en apprentissage

OPérateur de COmpétences (OPCO) :

Une aide au 1^{er} équipement de 500 € (à titre indicatif tarif de 2023/2024) est accordée pour l'achat d'une partie du matériel professionnel.

Une aide au permis de conduire de 500 € (à titre indicatif tarif de 2023/2024) est accordée pour les plus de 18 ans.

